



HAL
open science

RSE et processus de désinstitutionnalisation : pour une analyse communicationnelle de la norme.

Catherine Loneux, Céline Pascual Espuny

► To cite this version:

Catherine Loneux, Céline Pascual Espuny. RSE et processus de désinstitutionnalisation : pour une analyse communicationnelle de la norme.. Un monde de crises au prisme des communications organisationnelles, Université Catholique de Louvain = Catholic University of Louvain [UCL], May 2022, Mons, Belgique. hal-03655319

HAL Id: hal-03655319

<https://hal.science/hal-03655319>

Submitted on 29 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RSE et processus de désinstitutionnalisation : pour une analyse communicationnelle de la norme.

Catherine Loneux
PREFics EA 7469
Université Rennes 2

Céline Pascual Espuny
LIMSIC
Aix Marseille Université

Mots-clés

Responsabilité Sociale des Entreprises, Normativité, Propagation des bonnes pratiques.

1. INTRODUCTION

Crise de l'institution. On entend souvent cette expression invoquée aujourd'hui, et nous choisissons ici de l'approcher *via* la question du rapport entre « entreprise » et « société ». Plus précisément pour le colloque, la « transformation » qui nous intéresse est celle qui tend vers une forme de renouveau normatif touchant aux entreprises. L'axe 2 du colloque consacré aux Transformations des pratiques professionnelles et des organisations nous semble l'espace le mieux adapté à notre proposition.

Nous étudions deux démarches (Envol et France relance) qui s'apparentent à des pratiques de communication porteuses d'information-justification. Elles relaient et font intégrer valeurs, processus de socialisation, et représentations qui renouvellent les approches classiques du droit. Ces deux observables méritent selon nous l'analyse pour ce qu'ils comportent de rapports de pouvoir et de renouveau normatif.

2. CADRE THEORIQUE ET MÉTHODE

Pour analyser ces phénomènes, nous adoptons un cadre théorique qui se situe aux frontières entre :

- les sciences de l'information communication (dimension communicationnelle d'une norme ; légitimité des instances de normalisation) ;
- la sociologie du droit (concurrence entre choix de régulation et de gouvernance) ;
- les études sur le management (articulation des normes avec les chartes éthiques en organisation, mise en oeuvre des dispositifs informationnels) ;

Au plan méthodologique, nous nous centrons sur deux objets particuliers s'inscrivant dans un climat général de « transition » écologique (« Plan d'action climat »,

« budget vert », loi de finances 2022, « Programme d'Investissement d'Avenir », « Plan pour la transition écologique des TPE et PME », etc.).

- 1) Le « **Plan France Relance** », qui propose 100 milliards d'euros dont 30 milliards d'euros seront entièrement consacrés à la transition écologique. Son objectif annoncé : faire de l'écologie le principal levier de la reprise et de la transformation de notre économie.

- 2) Le label « **ENVOL** », un dispositif « mis au service de », qui doit être saisi et mobilisé au niveau des acteurs, par une volonté affichée. Le label écologique « Envol » (engagement volontaire de l'entreprise pour l'environnement) est porté par CCI France et s'inscrit dans le cadre de la Loi PACTE de 2019.

3. RÉSULTATS ET ANALYSE

D'une part, nous observons des changements communicationnels et relevons que les modes de circulation, de diffusion des informations ainsi que le « *rôle conféré à la communication* » autour de ces normes, sont travaillés.

Par exemple, les discours RSE proposent clairement une prise en charge des questions de l'écologie par les entreprises elles-mêmes, et adoptent une connotation positive plus qu'une connotation d'effondrement du monde.

A cet égard, le secteur de l'énergie notamment a tendance à porter un discours d'innovation, de participation lorsqu'il est question de transition écologique. Les solutions technologiques apportées (Tordjman, p. 167), les termes employés, renvoient à la notion de retour des grands récits sur l'« entreprise institution », à l'« utilité sociale de l'écologie », la raison d'être des entreprises.

D'autre part, nous observons des changements de régulation, socio économiques et institutionnels.

Ainsi, la dimension institutionnelle sous-jacente à la construction des normes de droit, est estompée au profit de l'émergence de normes déontologiques dites de « bonnes pratiques », qui prospèrent. Une problématique d'auto définition de la société, de redécoupage des frontières définissant la société, propose un modèle procédural démocratique renouvelé permettant à des normes nouvelles de se faire jour.

Pour les changements institutionnels, toujours en termes de résultats de recherche, nous voyons qu'ils sont à identifier d'un point de vue des régimes de normativité autour de la RSE et de la « soft law » (droit souple). L'impulsion pour une telle mutation normative vient, nous le constatons, d'organismes normatifs internationaux, d'entreprises, d'ONG, et de nombre d'Etats.

4. CONCLUSION

Les discours RSE proposent clairement une prise en charge des questions de l'écologie par les entreprises elles-mêmes, et adoptent une connotation positive plus qu'une connotation d'effondrement du monde.

5. RÉFÉRENCES

Aux Normes APA 7^e édition (<https://cdn.scribbr.com/wp-content/uploads/2020/09/Manuel-APA-de-Scribbr-7eme-edition.pdf>)

- Bernard, F. (2015). La communication des organisations entre questions d'influence et questions d'autonomie. L'actualité des notions d'engagement, d'émergence et d'institution. *Communication et Organisation*, (n°47), 85-95.

<https://doi.org/10.4000/communicationorganisation.4909>

- Culot, H. (2005). Soft law et droit de l'OMC. *Revue internationale de droit économique*, 3 t. XIX, (3), 251-289. <https://doi.org/10.3917/ride.193.0251>

- Castoriadis, C. (1975). *L'institution imaginaire de la société*. Seuil.

- Le Moënné, Ch. (2007). Recomposition des espaces et des formes organisationnelles : quelles questions pour quels programmes de recherche ?. Dans Y. Chevalier (dir.), *Espaces physiques, espaces mentaux* (pp. 209-225). Septentrion.

- Krieg Planque, A. (2010). La formule « développement durable » : un opérateur de neutralisation de la conflictualité. *Langage et société*, (4), 5-29. <https://doi.org/10.3917/lis.134.0005>

- Maesschalck, J. (2004). The impact of new public management reforms in public servant's ethics : towards a theory. *Public Administration*, 82 (2), 465-489.

https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2498525

- Meyer, J.W. et Rowan, B. (1977). Institutional organizations : Formal structure as Myth and ceremony. *American Journal of Sociology*, (83), 340-363. <http://www.jstor.org/stable/2778293>

- Salah Matoussi, M. (2001). La mise en concurrence des systèmes juridiques nationaux – Réflexion sur l'ambivalence des rapports du droit et de la mondialisation. *Revue internationale de droit économique*, t. XV, (3), 251-302. <https://doi.org/10.3917/ride.153.0251>

- Tordjman, H. (2021). La croissante verte contre la nature. La Découverte. https://www.editionsladecouverte.fr/la_croissance_vert_e_contre_la_nature-9782348067990